





sommaire

- 02 ▶ Mot de monsieur le maire
- 03 ▶ Informations intercommunales
- 04 ▶ Les conseils municipaux
- 09 ▶ Expression des élus
- 10 ▶ Travaux
- 12 ▶ Informations communales
- 17 ▶ Notre école
- 19 ▶ Vie associative
- 23 ▶ Culture
- 26 ▶ Rétrospective de l'été
- 27 ▶ Informations diverses
- 28 ▶ Mémo



Le Jaguen

- ▶ Tirage : 900 exemplaires
- ▶ Imprimé sur papier recyclé
- ▶ Directeur de la publication :
Jean-Luc Pithois, maire
- ▶ Responsable de la publication :
Marie-Laure Dauly, conseillère
municipale déléguée
- ▶ Coordination :
Lydie Allain, secrétaire
- ▶ Conception, maquette et traitement
photo : Alain Junguéné
- ▶ Crédits photos : Gwenn Bouédec,
Marie-Laure Dauly, Jean-Michel
Bertho, Ophélie Bleunven,
Mathilde Guyon, Daniel Guichard,
Brigitte Thomas, Amaury Louvet,
Jean Josselin, Isabelle Valtre,
Virginie Ferré
- ▶ Impression : Impri'Média
Impasse de la Rabine Verte
22100 Saint-Samson-sur-Rance

Près d'un an et demi après notre élection il est temps de faire un point sur l'avancement de notre programme.

Si les conditions sanitaires le permettent, vous pouvez déjà retenir la date du 17 décembre à 20h pour une réunion débat sur les projets en cours et à venir, et le 21 janvier 2022 à 20h pour les vœux de la municipalité.

Pour les nouveaux habitants installés courant 2021 nous les invitons à un pot de bienvenue le samedi 8 janvier à 11h00 à la mairie. (merci de bien vouloir s'inscrire par mail au secrétariat de la mairie)

Plusieurs dossiers se concrétisent :

- à propos des **logements locatifs**, nous avons fait l'acquisition du terrain jouxtant le site de l'ancienne caserne des pompiers et nous avons retenu un bailleur social pour mener à bien la construction de ces logements. Nous pourrions enfin répondre à la demande d'habitants, aussi bien des jeunes, que des personnes plus âgées désirant s'installer dans notre commune.
- les travaux de rénovation de la colonne d'eau du **boulevard du Rougeret** sont en cours de finition et il reste encore des travaux de réseau d'eaux pluviales à prévoir. Parallèlement, nous sommes en consultation pour retenir le **maître d'œuvre** pour la **restructuration** du boulevard (voirie, piste cyclable, espaces piétons, végétalisation).
- le schéma des **liaisons douces** est consultable sur le site de la mairie et dans ce numéro du Jaguen. **Le chemin du Petit Tram**, voie incontournable dans ce schéma est en cours de finition, avec un accès exclusif aux riverains. Désormais l'accès des véhicules à moteur, par la ville Es-Chouins est interdit.
- un nombre important d'attaches pour vélos a été installé sur la commune répondant ainsi à la demande croissante des utilisateurs de « la petite reine ».
- consolidation de la falaise du Châtelet et purge de la falaise du port de la Houle Causseul.
- la **collecte des déchets** évolue par des aménagements en partenariat avec Dinan agglomération. (ex. : colonne enterrée boulevard de la Banche). Ces aménagements se feront sur plusieurs années.
- **la réfection du mur ouest de « l'ancien » cimetière est achevée.**
- enfin, des travaux sur divers bâtiments communaux ont été réalisés (mise aux normes des installations électriques...) ainsi que l'acquisition de plusieurs matériels (balayeuse, broyeur, véhicule utilitaire et petit outillage).

Pour préserver notre **cœur de bourg** et à la demande du conseil municipal, Dinan agglomération va voter en fin d'année **des modifications** dans le règlement du PLUIH.

Nous avons développé la communication par le biais de l'application Panneau Pocket et la publication de la lettre « Au fil de la presqu'île ». Nous désirons associer des personnes ressources locales afin de travailler encore plus sur ce sujet.

Comme annoncé dans le dernier bulletin, la Poste a mis en place le « facteur guichetier ». Les opérations proposées restent inchangées par rapport à la situation précédente ; seuls les horaires ont été aménagés. Cette situation sera pérennisée jusqu'à la fin de l'année 2022. Nous étudierons ensuite le nouvel accord entre l'Etat, la Poste et l'Association des Maires de France avant la prise de toutes décisions.

Concernant le cabinet médical, les deux médecins nous ont fait part de leur souhait d'acquiescer ce bâtiment. Le conseil municipal étudie les différentes possibilités de cession de façon à préserver le maintien d'un cabinet médical sur la presqu'île, pour aujourd'hui et demain.

Sauf évolution défavorable, la situation pandémique devrait nous permettre de reprendre enfin nos activités. Nous sommes heureux de pouvoir retrouver **nos aînés pour un repas et un après-midi convivial.**

Par ailleurs, nous travaillons à la mise en place d'animations pour **les fêtes de fin d'année, avec l'installation d'un sapin et l'accueil du marché de Noël organisé par l'APEAEP (le 11 décembre).** Pour ce faire, nous prévoyons de piétonner la place Landouar durant cette période.

Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer le départ d'une étape du **tour de Bretagne cycliste** le 28 avril prochain à la Pointe du Chevet. Nous reviendrons en détail sur cette manifestation d'ampleur internationale. Enfin permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous de **bonnes fêtes de fin d'année.**

Jean-Luc Pithois



Demande de la commune de Beaussais-sur-mer à rejoindre l'EPCI Dinan Agglomération



Commune voisine, chacun a connaissance maintenant du souhait de la commune de Beaussais-sur-mer de rejoindre les communes de notre agglomération. Si les questions sur ce changement sont posées, les décisions ne sont pas encore arrêtées. Une étude d'impact en cours de réalisation et d'analyse, est étudiée entre les services de Dinan Agglo et Beaussais-sur-mer pour mieux cerner les enjeux de cette situation. Les arguments présentés par Beaussais-sur-mer reposent sur :

- un territoire de la commune en liaison naturelle avec le bassin de vie Dinan Agglomération,
- la complexité d'un EPCI dont les territoires sont sur deux départements,
- le sentiment d'un manque de développement d'un réel projet territorial sur la CCCE,

Le calendrier des décisions intermédiaires est arrêté ; celui-ci s'étendra de la fin 2021 à la fin 2022. Selon les résultats de ces différentes décisions, l'adhésion de Beaussais-sur-mer pourrait se faire au 1^{er} janvier 2023.

La « Refonte politique Déchets » est un des chantiers prioritaires de l'agglomération sur la période 2020-2023.

(Extrait de la lettre d'information de Dinan agglo)

« Notre service public de gestion des déchets se trouve face à des problématiques majeures :

- Des collectes à optimiser,
- Des quantités importantes de déchets et une augmentation des coûts de collecte et de traitement des déchets,
- Une hausse de la fiscalité (hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes ou TGAP),
- Une baisse des recettes de vente de matériaux recyclés,
- L'obligation de proposer une solution de tri des biodéchets (déchets alimentaires) pour les ménages au 1^{er} janvier 2024, afin qu'ils soient détournés de l'incinération.

L'enjeu central posé est de s'orienter vers une recherche de réduction drastique des quantités de déchets à traiter.

La tarification incitative (l'utilisateur paie en fonction de sa consommation du service) est un vrai signal par le prix qui impacte fortement les comportements et donc la production de déchets. Cette potentielle modification du mode de financement du service est donc une question centrale dans le projet de refonte.

Toutefois, la mise en œuvre d'une tarification incitative doit s'inscrire dans un projet global de la collectivité, en faisant passer des déchets d'un sujet « technique » à un enjeu de transition écologique sur le territoire : solution de compostage pour les habitants, développement du réemploi et de la réparation, développement d'une économie circulaire.

Une étude d'opportunité pour la mise en place d'une tarification incitative sera lancée début 2022. Elle permettra de mesurer les impacts techniques, économiques, organisationnels et fiscaux qu'impliquerait un changement de mode de financement de la compétence Déchets pour le territoire. Les résultats devraient être disponibles en fin d'année 2022. »

La collecte des déchets sur la commune a permis de modifier, en lien avec Dinan Agglo un certain nombre de points de collecte. Soucieux de cet enjeu passant par une diminution drastique de la production de déchets, nous envisageons de proposer notre candidature pour intégrer cette étude d'opportunité en 2022. Un travail participatif pourrait permettre de mieux partager constats et solutions à inventer.



Gérard Moleins





Séance du 22 juillet 2021

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLUIH AVIS DE LA COMMUNE

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) a été approuvé le 27 janvier 2020. Il définit un projet partagé d'aménagement et de développement durable du territoire, détermine les droits à construire de chaque parcelle et intègre la politique de l'agglomération en matière d'habitat.

La commune de Saint-Jacut-de-la-Mer a déposé une demande de modification du PLUiH visant à créer une zone urbaine mixte répondant aux spécificités architecturales et urbanistiques de son centre historique.

Considérant la nécessité d'apporter une modification au PLUiH visant à créer une zone urbaine mixte répondant aux spécificités architecturales et urbanistiques du centre historique,

✓ APPROBATION A L'UNANIMITÉ

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AC N° 203

Lors de sa séance du 11 juin 2021, le conseil municipal a autorisé monsieur le Maire à rédiger une demande de délégation du droit de préemption urbain au Président de Dinan Agglomération concernant la parcelle cadastrée AC n° 203.

Monsieur le Président de Dinan Agglomération a émis un avis favorable et a décidé par arrêté n° AP-2021-062 en date du 17 juin 2021 de déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain à la commune pour l'acquisition de la parcelle ayant fait l'objet de la Déclaration d'Intention d'Aliéner n° IA 022 302 21 C0018, cadastrée section AC n° 203 (526 m²) sise Rue du Tertre - Lieu-dit Chemin de la Vigne et appartenant à Monsieur et Madame BRIEUC Christian et Annie déposée le 4 juin 2021 en mairie de Saint-Jacut-de-la-Mer au prix de 180 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'acquérir par voie de préemption urbaine la parcelle cadastrée section AC n° 203.

✓ VOIX POUR : 7

VOIX CONTRE : 6 (PERRIGAULT Jacques, JARDIN Auriane, GOUPY Roselyne, MEHEUT Bertrand, MEHEUT Marc, SERIZAY Wilfrid)

ABSTENTION : 0

PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX - LANCEMENT DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES BAILLEURS SOCIAUX

En raison d'un manque de logements locatifs à l'année sur la commune, la municipalité a engagé une réflexion sur l'opportunité de réaliser des logements sociaux sur son territoire.

En effet, la situation privilégiée de Saint-Jacut-de-la-Mer a toujours favorisé la location saisonnière, estivale et pendant les petites vacances scolaires. D'où la grande rareté de locations à l'année qui permettraient un développement de l'activité économique,

sociale, grâce à l'installation permanente de nouvelles familles sur la commune.

Le projet envisagé se situera sur la parcelle occupée par l'ancienne caserne des pompiers cadastrée AC 709 et la parcelle mitoyenne cadastrée AC 203. Il s'intégrera parfaitement dans cette zone où sont localisés l'école, la mairie, la salle des fêtes, la poste et l'office du tourisme.

Il est proposé de consulter des bailleurs sociaux susceptibles d'intervenir sur le projet et pour lesquels il sera requis une présentation des motivations, références et d'une offre sur la base d'un cahier des charges précis en une seule phase.

✓ VOIX POUR : 7

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 (PERRIGAULT Jacques, JARDIN Auriane, GOUPY Roselyne, MEHEUT Bertrand, MEHEUT Marc, SERIZAY Wilfrid)

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE DE PRÉFIGURATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL VALLÉE DE LA RANCE-CÔTE D'EMERAUDE

À la suite du départ de Madame Monique FROGER-COLLET du conseil municipal, il convient de désigner un nouveau représentant suppléant. Le représentant titulaire est Monsieur le Maire.

Le conseil municipal, DÉSIGNE

✓ À L'UNANIMITE, Madame Marie-Laurence DAULY comme représentant suppléant.

AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DU ROUGERET - LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA CONCLUSION DU MARCHÉ D'ASSISTANCE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

En raison du changement de la canalisation d'eau potable et du mauvais état de la voirie, la commune envisage d'aménager le Boulevard du Rougeret pour l'amélioration du cadre de ses habitants.

La part indicative de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de la première tranche de travaux de VRD/aménagements est fixée à 1 000 000 € HT.

La commune doit rechercher une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre pour une mission complète, des études de diagnostic jusqu'à la réception des travaux de la première tranche. Par ailleurs, il convient de créer une commission spécifique à cette opération d'aménagement du Boulevard du Rougeret qui interviendra dans les différentes étapes de la procédure (ouverture des plis, audition des candidats, réunions de travail...). Elle sera composée du Maire en tant que Président et de 4 titulaires et 4 suppléants.

✓ APPROBATION A L'UNANIMITÉ

APPEL À PROJET POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Gouvernement a présenté un plan de relance qui comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

L'État apporte aux collectivités une aide comprise entre 50% et 70% des dépenses engagées.

Lors du conseil d'école du 16 février 2021, le Directeur de l'École a fait remonter un besoin de renouveler 5 ordinateurs fixes obsolètes dans la classe de CM1/CM2 et d'équiper de 5 ordinateurs portables la classe de CP/CE1/CE2.

La commune a déposé au titre de cet appel à projet, un dossier de demande de subvention qui a été retenu. Le plan prévisionnel de financement prévoit une enveloppe fixée à 10 280 € TTC.

✓ APPROBATION A L'UNANIMITÉ

CONVENTION TRIPARTITE COMMUNE / DINAN AGGLOMÉRATION / CLUB NAUTIQUE RELATIVE AU FINANCEMENT D'UN EMPLOI ASSOCIATIF

L'association du Club Nautique de Saint-Jacut-de-la-Mer a sollicité la commune pour participer au financement d'un futur emploi dans le cadre d'un dispositif de soutien aux emplois associatifs locaux dans le domaine du sport mené par Dinan Agglomération.

Ce dispositif consiste à accompagner des emplois d'éducateurs sportifs sous la forme de conventions tripartites et à les pérenniser. Ces contrats sont cofinancés par l'intercommunalité, les

associations demandeuses et les communes. Dinan agglomération apporte une aide financière à l'association à la même hauteur que les communes, pendant une durée de trois ans

En acceptant ce partenariat, la commune s'engage à financer l'emploi pour la durée de la convention de 10 000 € maximum par an sur la base d'un temps plein ou 8 000 € minimum. Cette contribution viendra en déduction de la subvention annuelle de fonctionnement versée tous les ans au Club Nautique, en moyenne 12 000 €.

✓ APPROBATION A L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CONFÉRENCE BRETONNE DE LA BIODIVERSITÉ

Suite à la loi biodiversité n° 2016-1087 du 8 août 2016, le « Comité régional de la Biodiversité » a remplacé le comité régional Trame verte et bleue. Une consultation de tous les représentants devant siéger dans ce comité a été réalisée en février 2018.

Ce comité régional de la Biodiversité, intitulé Conférence Bretonne de la Biodiversité (CBB) est indépendant des instances de l'Agence Bretonne de la Biodiversité et doit être saisi dans différents cas, énumérés par l'article 16 de la loi Biodiversité de 2016

La CBB a vocation à réunir les collectivités, services de l'État, associations naturalistes et d'éducation à l'environnement. C'est un lieu d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité singulière de la Bretagne. La CBB est tenue de mettre à jour la composition de son instance. La commune est donc sollicitée pour désigner un représentant titulaire et suppléant à siéger au sein de la CBB, respectant la règle de parité.

✓ Le conseil municipal, DÉSIGNE A L'UNANIMITE comme représentant titulaire, Monsieur Jean-Pierre COCO. Madame Brigitte THOMAS est suppléante.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

TRANSFERT DE LA TRÉSORERIE DE PLANCOËT

Par courrier en date du 29 juin 2021, l'administrateur général des Finances publiques nous a informé du transfert, à compter du 13 septembre 2021, du Centre des Finances Publiques de Plancoët vers les locaux du Centre des Finances Publiques de Dinan.

DÉPENSES MANDATÉES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE MONSIEUR LE MAIRE

PORT

Objet	Tiers	Montant TTC
CORDAGES, BOUEES MANILLE GILETS DE SAUVETAGES	ALFA NAUTIC	1 091,20 €
50 % REDEVANCE 2021 GESTIONNAIRE DES PORTS	LORGERE PATRICK	4 650,00 €

CAMPING

Objet	Tiers	Montant TTC
ELECTRO VANNES X5 5CARTOUCHES TEMPORISEE	PROTEK SAS	576,31 €
DEPANNAGE RESEAU WIFI - 27/05 ET 10/06	FAUCHE	600,00 €
VERIF. INSTALLATIONS ELECTRIQUES 2021	SOCOTEC ST MALO	1 223,82 €
FORMATION NOUVEAU LOGICIEL 1 JOUR	SEQUIOIASOFT	590,00 €
ECRAN BOIS 180 X180 X 7 + FIXATION	COOPERATIVE GARUN-PAYSANNE GAMM VERT	509,06 €
REPROFILAGE ET REVETEMENT TRI-COUCHE 578	DINAN AGGLOMERATION	2 927,60 €
PORTABLE LENOVO 17ADA05 + SACOCHE +PACK	MICRO CONTACT	1 256,83 €



COMMUNE

Objet	Tiers	Montant TTC
DESODORISANT, NETTOYANT ET DESINFECTANT	IPC SAS	809,94 €
20 PAQUETS X12 PAPIERS TOILETTES - WC PU	PIERRE LE GOFF GROUPE - GRAND OUEST	929,04 €
CLINS, POTEAUX SUPPORTS, POIGNEE, LAMES,	CALIPRO	880,31 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	FIDUCIAL BUREAUTIQUE	657,70 €
BROYAGE VEGETAUX	GUERRO WILLY EURL	2 400,00 €
ELAGAGE ABATTAGE PINS - HOULE CAUSSEUL	SCIC ENERGIES RENOUVELABLES	1 221,00 €
REFECTION CHEMIN DES BOURGNEUFS, TALUTAG	CHAUVEAU MICHEL	2 016,00 €
20,5T ENTRETIEN CURATIF CHAUSSEES	DINAN AGGLOMERATION	20 500,00 €
SIGNALISATION AU SOL ROUTES COMMUNALES	BSM	10 570,50 €
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2020	SDE 22	5 432,56 €
REPARATION TRACTEUR + REMORQUE	BERNARD SAS	949,31 €
ENTRETIEN BALAYEUSE	LABOR HAKO SAS	823,37 €
VERIF. 2021 INSTALL. ELEC. BATIMENTS COM	SOCOTEC ST MALO	2 088,22 €
INSTRUCTION DES AUTORISATIONS NOV A DEC 2020	DINAN AGGLOMERATION	2 712,20 €
TRANSFERT DE GESTION BATEAUX ROUGERET	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE	612,00 €
ETUDE DE FAISABILITE PISTE CYCLABLE	SERVICAD	7 080,00 €
AMENAGEMENT DESCENTE PLAGES DU CHATELET	CHAUVEAU PASCAL	15 828,00 €
BI COUCHE 105 M2 BLD DU ROUGERET	DINAN AGGLOMERATION	1 744,85 €
TERRASSEMENT + TRI COUCHE 120 M2 BOURGNE	DINAN AGGLOMERATION	2 256,60 €
TRAVAUX GOUDRONNAGE : CHEMIN DU PRE BRUN	DINAN AGGLOMERATION	3 018,75 €
TRAVAUX DE GOUDRONNAGE TRI-COUCHE - RUE	DINAN AGGLOMERATION	2 093,75 €
PANNEAUX DE SIGNALISATIONS + BALISES RUE DU CHATELET	SELF SIGNAL	1 213,98 €
CHANGEMENT HAUTEUR PORTIQUES PARKINGS	PITON	2 028,00 €
INSTALLATION RESEAU WIFI / 3 BORNES	FAUCHE	3 323,35 €
TRAVAUX TELEPHONIE - NOUVEAU SOFTWARE	FAUCHE	1 593,85 €
LAVABO + ELEMENTS POUR FIXATION- WC PUBLIC	SIDER	603,59 €
5 ECRANS ORDI + ORDI PORTABLE + BRAS ART	MICRO CONTACT	2 896,26 €
POTEAU X 90 SUPPORTX 60 ET VIS X 60	CALIPRO	1 683,00 €
TAPIS ACCESSIBILITE PLAGES 65M2	ACCESSREC	4 560,24 €
HYDROCOURAGE, INSPECTION DU RESEAU PLUVIAL	SPAC	2 895,36 €
INTEGRATION ETUDES AU COMPTE DE TRAVAUX	Centre des finances publiques PLANCOET	6 502,00 €

Séance du 7 octobre 2021

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
- REMPLACEMENT D'UN MEMBRE
DÉMISSIONNAIRE**

Il s'avère que madame Martine NADEAU, conseillère démissionnaire, était membre pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS.

Il importe donc de procéder à une nouvelle désignation des membres élus du CCAS : Mariannick MOUTON, Gérard MOLEINS, Marie-Laurence DAULY, Jean-Pierre COCO en tant que membres élus au sein du CCAS, le Maire étant président de droit.

✓ APPROBATION A L'UNANIMITÉ

**MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE :
AVENANT AU CONTRAT COLLECTIF MAINTIEN DE
SALAIRE**

La commune a souscrit un contrat « maintien de salaire » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) afin de protéger les agents de la commune en cas d'arrêt de travail prolongé.

✓ Le conseil municipal EMET A L'UNANIMITÉ un avis favorable à l'avenant au contrat avec la MNT portant le taux de cotisa-

tion au contrat de prévoyance collective maintien de salaire à 3,52 % avec une prise d'effet au 1er janvier 2022.

**RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2020 SUR
LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE
L'EAU POTABLE**

En application de l'article D2224-3 du code général des collectivités territoriales, dans chaque commune ayant transféré l'une ou plusieurs de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, monsieur le Maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public concerné.

✓ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE du rapport annuel 2020 du syndicat des Frémur sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable joint à la présente délibération.

DÉPENSE EXCEPTIONNELLE - PRISE EN CHARGE DES FRAIS ANNEXES D'UN SINISTRE IMPUTABLE À LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE LA COMMUNE

Lors d'une opération de désherbage effectuée par un agent communal le 21 juillet 2021, au cimetière communal, une haie séparant le cimetière et le parking de l'Abbaye a pris feu et a endommagé un véhicule.

Ce sinistre a été déclaré à la compagnie d'assurance qui couvre la responsabilité civile de la commune. Il est rappelé que notre contrat prévoit l'application d'une franchise de 500,00 €.

La propriétaire du véhicule, ne bénéficiant pas de la garantie « prêt de véhicule », il a été décidé de prendre en charge financièrement les frais de location d'un véhicule de prêt, dans l'attente de la réparation de son véhicule personnel. Le montant de ses frais s'élève 1 659,10 € TTC.

Le versement de la somme a été réalisé en urgence en septembre à la propriétaire du véhicule.

Pour régulariser cette opération auprès du trésorier, monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter officiellement la prise en charge par la commune de l'indemnisation pour un montant de 1 659,10 € TTC.

- ✓ 7 VOIX POUR,
- 4 VOIX CONTRE (Bertrand MEHEUT, Wilfrid SERIZAY, Roselyne GOUPY, Auriane JARDIN)
- et 2 ABSTENTIONS (Marc MEHEUT, Jacques PERRIGAULT).

BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

A la suite de plusieurs sinistres survenus depuis le début de l'année, il est nécessaire de prévoir des crédits en dépenses exceptionnelles au chapitre 67 - compte 678 « Autres charges exceptionnelles ».

En effet, la commune a pris en charge financièrement certaines réparations et interventions exceptionnelles pour les deux raisons suivantes : le montant des réparations était inférieur à la franchise de 500 € de la police d'assurance responsabilité civile de la commune et ne pas augmenter notre sinistralité.

Il convient ainsi de prendre la décision modificative suivante :

Charges à caractère général - Contrats de prestations de services :

- 1 500 €

Charges exceptionnelles - Autres charges exceptionnelles :

+ 1 500 €

- ✓ 9 VOIX POUR,
- 1 VOIX CONTRE (Wilfrid SERIZAY),
- 3 ABSTENTIONS : (Bertrand MEHEUT, Roselyne GOUPY, Auriane JARDIN).

BUDGET ANNEXE DES PORTS - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Afin de procéder au règlement d'un montant de 159,50 € HT pour la réparation d'un bateau suite à un incident lors de l'abordage d'un passeur. Ce montant étant inférieur à la franchise de 500 € de la police d'assurance responsabilité civile de la commune, le conseil municipal est appelé à accepter la prise en charge par le budget des mouillages de la réparation du bateau.

Jusqu'à présent, les plaisanciers pouvaient acquitter le règlement des factures de droit de location de mouillages par chèque ou numéraire par le biais d'une régie de recettes auprès des services

de la mairie. Pour une meilleure rationalisation et sécurisation des fonds, il est prévu de mettre en place une facturation automatisée pour les droits de location des mouillages avec les modes de paiement suivants :

- le prélèvement automatique sur compte bancaire,
- le paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement ponctuel,
- le règlement par chèque ou espèces directement auprès du Trésor Public de Dinan.

Pour ce faire, il est nécessaire de faire l'acquisition d'une passerelle de transmission entre notre logiciel de gestion des ports et notre logiciel de comptabilité d'un montant HT de 400 €. Il sera donc proposé d'inscrire des crédits au 2183 « matériel de bureau et matériel informatique ».

- ✓ APPROBATION A L'UNANIMITÉ

TARIFS 2022 DES PORTS

Le renouvellement des contrats de location de mouillages sera lancé au cours du dernier trimestre de cette année. Il est nécessaire en amont de voter les tarifs pour l'année suivante. Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs des mouillages 2021 sur l'année 2022.

- ✓ APPROBATION A L'UNANIMITÉ

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AB N° 291 SITUÉE 1 RUE DE L'ABBAYE - RÉGULARISATION

Par délibération n°008-2017 en date du 26 janvier 2017, le conseil municipal précédent a approuvé l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle anciennement cadastrée AB n°150 d'une superficie de 80 m² auprès de madame GERNIGON. Elle se situe à droite avant l'entrée du nouveau cimetière, près de la pompe de relevage. La signature de l'acte n'a pas pu aboutir car la délibération autorisait l'ancienne maire, madame EMBERSON, à signer l'acte notarié.

Afin de régulariser la situation, monsieur DUFRESNE, propose au conseil municipal d'approuver de nouveau l'acquisition de cette parcelle nouvellement cadastrée AB 291, dans les mêmes conditions fixées dans la délibération susmentionnée. Les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la commune.

- ✓ APPROBATION A L'UNANIMITÉ

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AL N° 137 SITUÉE À LA VILLE GICQUEL - RÉGULARISATION

Par délibération n° 007-2017 en date du 26 janvier 2017, le conseil municipal précédent a approuvé l'acquisition de la parcelle cadastrée AL n° 137 d'une superficie de 128 m² au prix de 4 000 € auprès de monsieur RENAULT. Elle se situe à l'entrée du chemin du Pré Brun et qui fait l'objet au PLUi d'un emplacement réservé. La signature de l'acte n'a pas pu aboutir car la délibération autorisait l'ancienne maire, madame EMBERSON, à signer l'acte notarié. Afin de régulariser la situation, monsieur DUFRESNE, propose au conseil municipal d'approuver de nouveau l'acquisition de cette parcelle, dans les mêmes conditions fixées dans la délibération susmentionnée et de l'autoriser à signer l'acte notarié. Les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la commune.

- ✓ APPROBATION A L'UNANIMITÉ





MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT DU ROCHER PLAT

Le lotissement du Rocher Plat a été autorisé suivant un arrêté municipal du 16 juin 1990 et fait l'objet d'un règlement et d'un cahier des charges. Madame Anne-Marie GUINET, propriétaire de la parcelle AI 134 au 22 rue des Bas Champs, a fait procéder à la division de son terrain par un géomètre afin de créer un lot à bâtir. Le futur acquéreur a obtenu un permis de construire le 31 mars 2021.

Néanmoins, la vente du terrain n'a pu intervenir car le cahier des charges, présent dans le titre de propriété de chacun des colotis, mentionne à l'article 14 que « tout morcellement, quelle qu'en soit la cause, des terrains cédés est interdit même après réalisation des travaux prévus ». Afin que l'opération puisse se faire, il est possible de modifier le cahier des charges du lotissement comprenant 22 lots. En effet, lorsque la moitié des propriétaires détenant ensemble les deux tiers au moins de la superficie d'un lotissement ou les deux tiers des propriétaires détenant au moins la moitié de cette superficie le demandent ou l'acceptent, l'autorité compétente peut prononcer la modification de tout ou partie des documents du lotissement, notamment le règlement et le cahier des charges. Ce qui a déjà été le cas suivant des arrêtés modificatifs du lotissement en date du 19 septembre 1990 (accès des lots 1, 2, 3, 4 et 17) et

du 19 août 1992 (faïtage du lot 5).

Les 21 colotis (le 22^e étant Mme Guinet) ont été interrogés sur la modification envisagée par courrier et à ce jour la mairie a reçu par écrit 19 avis favorables, 1 avis défavorable et 1 avis en attente.

✓ 12 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (Wilfrid SERIZAY).

MOTION « ALGUES VERTES »

Nous nous référons au rapport de la cour des comptes de juillet 2021 qui constate une désorganisation des moyens de lutte contre la production des algues vertes et notamment dans les Côtes d'Armor.

Même si notre commune est bien moins touchée et n'a pas eu à constater de risque majeur lié aux algues vertes, le Conseil Municipal souhaite soutenir la commune de Binic-Etables sur mer dans sa démarche, et demande que des mesures et actions concrètes soient mises rapidement en œuvre, aussi bien en amont qu'en aval, afin d'enrayer ce fléau.

✓ 7 VOIX POUR,

3 VOIX CONTRE (Marc MEHEUT, Bertrand MEHEUT, Wilfrid SERIZAY)

3 ABSTENTIONS (Roselyne GOUPY, Auriane JARDIN, Jacques PERRIGAULT).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

ITINÉRAIRE CYCLABLE

La commission travaux du 9 septembre 2021 a validé l'itinéraire cyclable d'entrée sur la commune à l'unanimité. Le schéma sera publié sur le site et affiché en mairie afin que la population puisse faire parvenir des observations.

LA POSTE

Monsieur le Maire informe qu'une rencontre a été organisée entre les élus et le Directeur Régional du Réseau La Poste en Bretagne sur l'avenir de la Poste à Saint-Jacut-de-la-Mer. Une réflexion va être menée sur la forme de mutualisation la plus adaptée pour pérenniser l'activité postale sur la commune (agence postale communale, la Poste Relais, le maintien du système Facteur-Guichetier).

DÉPENSES MANDATÉES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE MONSIEUR LE MAIRE

COMMUNE

Objet	Tiers	Montant TTC
ANIMATION ASTRONOMIE 20 JUILLET 2021	SPACEBUS FRANCE	1 000,00 €
PANNEAUX PHOTOS + LIVRETS PHOTOS	ATELIER FANIK	808,20 €
29,12 T DE SABLE - BOULODROME ZONE CCAR	LAUNAY STTP	677,92 €
NIVELLAGE DEPOT, DECAISSEMENT CIMETIERRE	CHAUVEAU MICHEL	1 152,00 €
LOCATION ILLUMINATIONS NOEL	DECOLUM	2 428,80 €
PRESTATION SOIREE JUSTE AVANT LA NUIT...	THEATRE DU TOTEM	750,00 €
PANNEAUX PLAGES 23 BAINNADE SURVEILLEE	ATELIER FANIK	686,40 €
POSE ET FOURNITURE CLOTURE ET POTEAUX	BREIZ CLOTURE	7 512,00 €
2 POUBELLES MUNICH - GRANDE RUE	ESPACE CREATIC	1 020,00 €
MATERIEL CLE ELECTRONIQUES	SIDER	7 627,75 €
REPLACEMENT FAUTEUIL TRACTEUR AGROFARM	BERNARD SAS	1 698,51 €
CHASSIS DE CITERNE POUR CUVE 1500 L	BERNARD SAS	3 181,40 €

PORT

Objet	Tiers	Montant TTC
HIVERNAGE, MISE A L'EAU PRAME SJ3 2021	CHANTIER NAVAL DES DUNES	558,33 €
TRAVAUX PRAMES 1 ET 3 NON COMPRIS CONVEN	CHANTIER NAVAL DES DUNES	1 274,46 €



Tribune des six élus de SAINT-JACUT AU CŒUR - NOVEMBRE 2021

MAINTENANT OU JAMAIS

L'automne est là et peu de sujets notables ont avancé pendant l'été.

Ce constat que l'on connaît bien maintenant est notamment lié à la lenteur légendaire de la majorité.

Les élus de Saint-Jacut au Cœur souhaitent vous faire part de 5 préoccupations :

1) Malgré ses affirmations, le Maire a supprimé toute discussion et procédure relatives aux dépenses de la commune.

La Commission Achats a été dissoute en décrétant que la Commission Finances se substituerait à elle pour entretenir les dépenses significatives.

Cette commission ne s'est jamais réunie et les dépenses sont réalisées par le Maire, en solitaire.

La bonne règle voudrait que ces engagements soient pris après autorisation de la Commission adéquate.

Nous sommes aussi dans le flou le plus total pour ce qui concerne l'exécution du budget de la commune qui ne fait l'objet d'aucun suivi particulier, comme cela devrait être le cas.

Nous pensons même que le Maire prend des risques et que sa responsabilité pourrait être engagée face à ce manque de respect des procédures.

Nous lui recommandons de revenir au plus vite dans un cadre normal, en transparence avec l'ensemble des élus.

2) L'avenir de la poste :

La Direction de la Poste souhaite fermer ses bureaux dans les communes dont l'activité est en diminution et passe sous un seuil critique, ce qui est notre cas à Saint-Jacut.

Ceci ne concerne pas la distribution du courrier qui n'est pas affectée par ces évolutions.

En cas de fermeture, deux solutions sont proposées, avec un accompagnement temporaire :

-Ouvrir une Agence Postale Communale dont le service est assuré par la commune dans un de ses locaux avec le personnel municipal, moyennant une aide d'environ 1000€/mois

-Créer une Poste Relais chez un commerçant de la commune qui recevrait une allocation de l'ordre de 300€/mois de la part de La Poste

Dans les deux cas, la nouvelle situation serait dégradée par rapport à aujourd'hui en matière de services offerts et les coûts pour la commune seraient plus élevés.

Si le Maire ne donne pas son accord pour l'une des deux options, le statu quo serait retenu.

Cette situation est contractualisée dans un texte entre La Poste, l'Etat et l'Association des Maires de France, valable jusqu'à fin 2022 et nous sommes persuadés que le renouvellement du contrat se passera dans la continuité.

L'accord actuel prévoit que La Poste a la liberté de gestion des horaires en fonction de l'activité, sans

pouvoir passer sous le seuil des 12 heures d'ouverture par semaine.

Nous sommes formellement en faveur du statu quo qui correspond bien aux attentes de notre population.

Nous espérons que le Maire partagera le même point de vue et qu'il ne sera pas fluctuant en fonction des différents contacts qu'il pourra avoir.

3) Le cabinet médical :

La situation actuelle est satisfaisante pour la population avec deux médecins de qualité.

Mais il faut les motiver et les retenir à Saint-Jacut.

Nous considérons que c'est un sujet prioritaire et il est urgent que la municipalité se penche sur leurs attentes et leurs demandes pour aboutir à une situation profitable à tous.

Nous sommes inquiets étant donné la difficulté du Maire à décider et à agir.

4) Les Ebihens :

Le trafic intense des bateaux à proximité de la plage sud de l'île durant l'été est une préoccupation pour la commune et le sujet n'est pas simple à résoudre.

Une analyse approfondie a été réalisée. Elle comporte des propositions pouvant aller jusqu'à la gestion de mouillages par la commune, mais ce serait difficile à mettre en oeuvre et coûteux en exploitation.

Nous recommandons de commencer par la mise en place d'un chenal d'accès à la plage pour la dépose des passagers et d'interdire le mouillage dans cette surface. Ce chenal bien calibré pourrait être accompagné de deux zones de baignade interdites aux bateaux.

Il faut trancher rapidement sur ce sujet afin d'être prêts pour la prochaine saison.

5) La pointe du chevet :

Nous souhaitons plus de rigueur dans l'application des règles et une amélioration de la situation.

Il n'y a par exemple plus de panneaux interdisant les camping-cars qui se garent partout, et les barrières semblent très faciles à contourner.

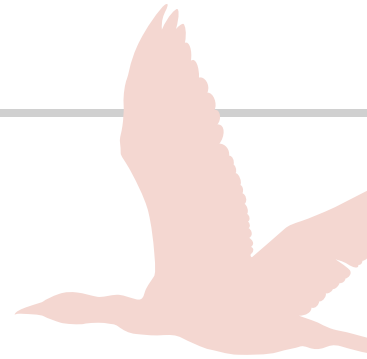
Nous avons constaté de nombreuses tentes sur les parkings et même des barbecues pouvant provoquer des incendies.

Nous n'oublions pas les autres sujets de vigilance qui tardent à être traités comme l'aménagement du boulevard du Rougeret, les choix en matière de logements sociaux et la dégradation de Saint-Jacut dans les décisions immobilières et d'infrastructures.

Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez nous rencontrer et en apprendre plus.

N'hésitez pas à consulter notre site et ses blogs.
<https://www.saintjacutaucœur.fr>





Ganivelles

Changement de 300 ml de ganivelles allant de la Manchette à la Justice avec un accès à la plage (travaux effectués par les services techniques en septembre 2021).



Monument aux morts



Rafraîchissement du monument aux morts (octobre 2021), nettoyage et mise en peinture du lettrage de couleur noire et de couleur verte pour le coq, les potelets et les chaînes.

Boulevard du Rougeret

Remplacement de la colonne d'eau engagé par le syndicat des Deux Fremur. Le montant des travaux, financé par ce dernier, s'élève à 353 348 €.



Mur du cimetière (40 020 €)

Subvention de 30 % dans le cadre de la DETR (Dotation équipement des territoires ruraux)

Reprise partielle du mur suite à un affaissement. Ce mur traditionnel construit avec de l'argile comme liant, a résisté près de 200 ans ! Il est reconstruit à la chaux, liant qui permet au mur de respirer.



Malo Dufresne

Liaisons douces

Le projet d'itinéraires apaisés a été validé par la commission travaux. Le travail continue pour l'ensemble de la commune et des réunions par secteurs seront programmées. Vous pouvez retrouver cette carte sur le site de la Mairie. Merci de nous faire parvenir vos suggestions par courriel ou courrier à la mairie.



Inscrit dans le PLUiH de Dinan agglo comme liaison douce, le chemin du Petit Tram est en cours de finition. Voie essentielle pour accéder à notre village de façon sécurisée, il est le premier maillon du schéma de liaisons douces sur notre commune. Les travaux ont compris également la mise en place d'un réseau d'eaux pluviales. Le coût des travaux de 45 000 € est subventionné à 80% dans le cadre du plan de relance du Département.



PLUiH : plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat





Permis de construire (accordés ou en cours d'instruction)

- N°02230221C0015, 2 rue de Biord, construction maison individuelle
- N°02230221C0016, 56 Grande Rue, extension maison et reconstruction véranda
- N°02230221C0018, 18 rue des Sciaux, extension maison
- N°02230221C0019, 6 route du Guildo, extension et réaménagement maison
- N°02230221C0020, 46 Grande Rue, démolition appentis et extension maison
- N°02230221C0021, 10 chemin des Embruns, construction maison individuelle et annexe
- N°02230221C0022, 1 chemin du Pré Brun, construction d'un garage et préau
- N°02230221C0023, 17 boulevard de la Banche, démolition, extension, modifications façades
- N°02230221C0025, 66 route du Guildo, construction annexe à la maison

Déclarations préalables (accordées ou en cours d'instruction)

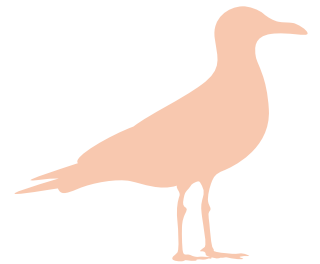
- N°02230221C0040, le tertre Josse, pose de clôtures
- N°02230221C0041, 178 Grande Rue, modification façade ouest
- N°02230221C0042, 2 rue de Giraud, changement portail
- N°02230221C0043, 164 Grande Rue, modifications toit terrasse, garde-corps
- N°02230221C0045, 71 Grande Rue, fenêtre de toit
- N°02230221C0047, 31 rue de la Noé, division terrain
- N°02230221C0048, 21 boulevard du Chevet, remplacement clôture
- N°02230221C0050, 42 boulevard du Rougeret, extension maison
- N°02230221C0051, 5 chemin de la Pointe des Tertres, véranda, bardage, ouvertures
- N°02230221C0052, rue de la Manchette, abattage et élagage arbres
- N°02230221C0053, 26 boulevard du Vieux Château, changement porte
- N°02230221C0054, 107 boulevard du Rougeret, fermeture de la loggia
- N°02230221C0055, 9 rue de la Houle Causseul, remplacement ouvertures de toit
- N°02230221C0056, 5 rue de la Ville es Maçons, remplacement clôture et portillon
- N°02230221C0058, 4 rue de la Manchette, remplacement clôture
- N°02230221C0059, 57 boulevard du Rougeret, réfection toiture et cheminée
- N°02230221C0060, 1 la Ville est Chouins, réfection pignon pierre
- N°02230221C0061, ZA les Basses Terres, préau et abri voiture
- N°02230221C0062, 69 Grande Rue, suppression crépis façade sur rue et pose volets
- N°02230221C0063, 29 rue de la Gare, remplacement et ajout bardage cheminée
- N°02230221C0064, 30 rue de la Noé, clôture en limite séparative
- N°02230221C0066, 38 route du Guildo, terrasse surélevée, modification façade
- N°02230221C0067, 38 Grande Rue, modification, agrandissement, création d'ouvertures
- N°02230221C0068, 36 Grande Rue, modification, agrandissement, création d'ouvertures

Permis de construire modificatifs (accordés ou en cours d'instruction)

- N°02230219C0019 M01, 4 rue de Dinan, modifications extérieures (escalier, mur, portail, clôture)
- N°02230219C0007 M01, 11 rue du Moulin, modifications de façades
- N°02230221C0004 M01, 10 rue de la Houle Causseul, modification hauteur, façade
- N°02230220C0013 M02, 74 boulevard du Rougeret, création d'une ouverture façade Sud Ouest
- N°02230215C0014 M01, 8 rue des Fresches, modifications façades, ouvertures, clôture, abri
- N°02230220C0015 M01, Moulin de la Ville Manuel, diminution de l'emprise, modifications diverses

RAPPEL : suivant la délibération CA-2020-098 du 15 octobre 2020 prise par le Conseil Communautaire, l'édification d'une clôture, qu'elle soit en bordure de voie ou en limite séparative, est soumise à déclaration préalable (à l'exception des clôtures agricoles et forestières).

Le **CAUE** (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) des Côtes d'Armor tient une permanence dans les locaux de Dinan Agglomération pour le conseil aux particuliers. Mme Valérie VIDÉLO se tient à votre disposition sur rendez-vous le 1^{er} et 3^e vendredi de chaque mois de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Tél. 02 96 87 21 44 - 8 bd Simone Veil à Dinan.



Décès

- Le 25/08/2021 : en Angleterre, Joseph ASHMORE
- Le 21/09/2021 : à Saint-Malo, Jean-Yves GUYOT

Mariages

- Le 07/08/2021 : Marie-Alix TRABUT-CUSSAC et Yann RAULT
- Le 19/08/2021 : Laure MATRON et Edouard CASTELLAN
- Le 26/08/2021 : Camille DAVRINCHE et Ludovic BOILEVIN KAYL

Naissances

- Le 15/08/2021 à Saint-Malo : Taïna FRÉMONT, fille d'Emilie LEGOFF et de Bruno FRÉMONT
- Le 22/09/2021 à Saint-Malo : Céleste TOUSSAINT BERGEROT, fille de Chloé BERGEROT et de Théotime TOUSSAINT

Certains avis de décès ne figurent pas ci-contre. En effet, le Règlement Général sur la Protection des Données n'autorisant plus la diffusion d'informations d'état civil, la publication dans le bulletin municipal des naissances, mariages, décès n'est possible qu'après autorisation reçue lors de l'établissement de l'acte d'état civil ou à la demande des personnes, des familles concernées. Nous vous remercions pour votre compréhension.

H O M M A G E S

Rose Revert



En janvier 2019, la municipalité recevait Rose REVERT en présence de sa famille et ses proches pour fêter ses 100 ans. Née le 8 janvier 1919 à Saint-Jacut-de-la-mer, elle nous a quittés le 26 juillet 2021.

Conseiller Numérique

Dans le cadre du plan de relance du gouvernement et de l'appel à projet « Conseillers Numériques France Services », le Bureau communautaire du 18 janvier 2021 s'est prononcé favorablement au recrutement de deux conseillers numériques par Dinan Agglomération afin de les déployer dans les communes volontaires et dans les trois bibliothèques d'intérêt communautaire.

La commune s'est inscrite dans le recensement de ce besoin et **dès le début 2022, un conseiller sera présent à la mairie deux demi-journées par mois ***. Une convention de mise à disposition d'une durée de deux ans a été adoptée le 25 octobre et devra être ratifiée par les communes intéressées avant la fin de l'année 2021.

Le rôle du conseiller numérique est double :

- Assurer de la formation, aider à la prise en main et à l'utilisation d'outils informatique, d'applications...
- Réaliser des démarches officielles (impôts, Sécurité sociale...) pour toute personne ayant une difficulté à réaliser par elle-même une déclaration officielle avec un outil informatique. Cette personne est habilitée à agir au nom des personnes demandant son aide.

* Nous reviendrons vers vous ultérieurement pour vous informer de la planification des jours de passage, et des modalités d'inscription

Gérard Moleins

Sue-Ellen
BARON

Agent d'entretien, a intégré les services techniques en septembre 2021.

Le camping municipal

Quelques nouvelles de notre camping municipal de la Manchette qui accueille 136 mobil-homes, 136 emplacements pour campeurs (avec tente, caravane, ou camping-car) et une aire de camping-cars de 64 places située à l'extérieur du camping.

Bonne fréquentation pour cette saison 2021 : chiffre d'affaires en hausse de 20 % par rapport à 2019 (2020 étant une année réduite par la COVID).

Un grand merci à nos deux nouveaux gérants Virginie et Jérôme, pour leur implication et leur professionnalisme. Ils ont su créer une ambiance chaleureuse au sein du camping, de nombreuses marques de sympathie ont été exprimées (avis Google, appréciation 4 sur 5).

Un groupe de travail regroupant les propriétaires de mobil-homes, les gérants du camping et la Municipalité, s'est réuni fin octobre pour élaborer une grille de vétusté et travailler sur le nouveau contrat de location 2023. Les barrières d'accès étant à changer, un projet global d'amélioration de l'accès et de la circulation à l'intérieur du camping est à l'étude, avec l'aide du CAUE (1) de Saint-Brieuc.

Le local d'accueil du public est en cours de réaménagement, les travaux seront réalisés par Jérôme et les agents techniques de la mairie.

Nous voici donc tous au travail pour assurer une belle saison 2022.

Brigitte Thomas

(1) Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement





Cet été, plage de La Manchette

Seule plage de la presqu'île facilement accessible pour tous, un cheminement y a été installé avant l'été. Ce tapis fixé sur ce sol meuble rend plus facile les déplacements en évitant aux cannes d'aide à la marche ou aux roues de s'enfoncer dans le sable. Vous avez été nombreux à profiter et à constater l'intérêt de cette installation sur cette plage fort fréquentée avec la proximité du camping municipal. La cabine vestiaire réalisée, par notre équipe technique, a satisfait un large public et en particulier les amateurs d'activité de mer. En 2022, nous maintiendrons et compléterons autant que de besoin ces installations, pour que chacun puisse partager ce plaisir simple d'un temps de repos face à la mer.



Statistiques du radar pédagogique

Ce radar enregistre les vitesses et aussi le nombre de véhicules circulant dans les 2 sens.

Il s'agit donc d'un outil d'observation qui aide à l'analyse de la vitesse (est-elle adaptée ?), et de l'usure du revêtement, dans tel secteur.

Boulevard des dunes, du 22 déc 2020 au 16 fév 2021 :

En moyenne sur la période : 145 véhicules entrants / jour, 353 véhicules sortants /jour

La vitesse est limitée à 30 km/h; une très grande majorité, 95%, l'ont respectée dans le sens entrant et 87% dans le sens sortant ; la plupart des dépassements n'excède pas 40 km/h.

Boulevard du Rougeret (près de la maison de la sncf) du 17 fév au 12 mars 2021 :

En moyenne sur la période : 791 véhicules entrants / jour, 1055 véhicules sortants /jour

La vitesse est limitée à 30 km/h ; 68% des véhicules l'ont respectée dans les deux sens.

La plupart des dépassements n'excède pas 40 km/h.

Boulevard du Rougeret (près de la rue de la houle Causseul) du 28 juillet au 31 août 2021 :

En moyenne sur la période : 1425 véhicules entrants / jour, 1424 véhicules sortants /jour

La vitesse est limitée à 30 km/h; respectée par 63% à 65% des véhicules entrants ou sortants ;

la plupart des dépassements n'excède pas 40 km/h, mais 6% de dépassements entre 40 et 50 km/h.

Boulevard du Vieux-Château du 1^{er} sept au 14 oct :

En moyenne sur la période : 31 véhicules entrants / jour, 34 véhicules sortants /jour

La vitesse est limitée à 30 km/h ; respectée par 91 % des véhicules entrants et 80% des sortants avec une vitesse moyenne de l'ordre de 24 km/h ; la plupart des dépassements n'excède pas 40 km/h sauf un véhicule enregistré à 97 km/h ! 😞

Marie-Laure Dauly

Vérifier votre situation électorale

La commission électorale s'est réunie le 7 octobre afin de travailler sur la mise à jour de la liste électorale et d'analyser les éventuelles radiations.

En 2022, pour les élections présidentielles et législatives qui auront respectivement lieu le 10 et 24 avril 2022, et le 12 et 19 juin 2022, une nouvelle carte électorale sera distribuée.

Nous invitons donc tous les habitants non-inscrits ou ayant changé d'adresse à se manifester auprès du service des élections afin d'actualiser leur situation.

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour des élections soit le vendredi 4 mars 2022 minuit. Toutefois, si vous vous trouvez dans une situation particulière après cette date (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré), le délai d'inscription est repoussé jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour.

Par ailleurs, en cas d'erreur de l'administration, vous avez jusqu'au jour de l'élection (ou du référendum).

Vous pouvez vérifier votre situation électorale (inscription, radiation) sur le site suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Les arrêtés municipaux

Tous les arrêtés sont disponibles sur le site de la mairie : <https://www.mairie-saintjacutdelamer.com/arretes-et-reglements/>

Evolution des points de collecte, en apport volontaire

Le premier enfouissement prévu sur le « cœur de bourg » sera installé, comme les services de Dinan Agglomération s’y sont engagés, pour la fin de l’année. Les deux colonnes aériennes du boulevard de la Banche céderont leur place à une colonne enterrée, d’un volume suffisant au regard des constats faits sur les dépôts d’Ordures Ménagères depuis cette installation en juin 2021.

Du nouveau depuis le 22/10/2021 : en trois endroits des colonnes aériennes pour Ordures Ménagères vont remplacer des containers à roulettes.

Rue de la Noé face à la rue du Tertre :

situé au bout d’une place de parking, ce point d’apport volontaire en O.M* permettra de faire disparaître les 4 conteneurs à roulettes situés à 50 m à l’angle de la rue des Petits Près et de la rue de la Noé.



Rue de l’Abbaye :

sur le petit parking sous le nouveau cimetière. Les O.M*. déposées dans les conteneurs situés Chemin Saint Christophe et rue du Moulin seront à mettre rue de l’Abbaye.



Parking du Rougeret :

cette installation permet de faire disparaître les deux conteneurs situés à l’entrée de la pointe du Chevet.



Depuis que les colonnes aériennes ont été installées, nous pouvons tous constater que nos ordures ménagères ne sont plus un spectacle désolant de saleté apparente. Merci encore à tout un chacun pour cette participation collective à une gestion rationnelle et saine de ces espaces ouverts sur la presqu’île.

Si le centre de Saint-Jacut est traité en priorité, nous continuerons à l’avenir de programmer de nouvelles installations pour que chaque quartier bénéficie de cette évolution.

Gérard Moleins

* O.M: ordures ménagères





Pour mémoire Tri et éco points sur la presqu'île ▼

Verre	Bouteilles plastiques ; boîtes de conserve ; emballages ménagers sans résidus alimentaires	Papiers et magazines	Vêtement Benne « Le Relais »	Cartons propres
Chemin de la Vigne	Chemin de la Vigne	Chemin de la Vigne	Chemin de la Vigne	
Houle Causseul	Houle Causseul	Houle Causseul		
Aire Camping-car	Aire Camping-car			
Zone Artisanale	Zone Artisanale	Zone Artisanale		Zone Artisanale Benne rouge
Parking Rougeret	Parking Rougeret			
Parking des Haas				

Il n'est plus possible de déposer le tri sélectif en déchetterie.

Montant des amendes : dépôt sauvage à pied 68 € et à l'aide d'un véhicule 1500 €. Régulièrement des contrevenants sont interpellés.

Collecte des ordures ménagères ▼

	Période hivernale	Petites vacances scolaires et ponts du mois de mai	Période estivale (juillet, août)
Bacs individuels	Lundi	Lundi	Lundi , samedi
Bacs collectifs à 4 roues	Lundi	Lundi, Jeudi	Lundi, jeudi
Colonnes aériennes	Mardi, vendredi	Mardi, vendredi	Lundi, mercredi, vendredi
Professionnels	Selon convention signée avec Dinan Agglomération		

Un broyeur de végétaux



La commune s'est équipée d'un broyeur de végétaux pour supprimer les rotations à la déchetterie et produire de la plaquette pour l'entretien des chemins du littoral avec distribution gratuite aux particuliers qui le souhaitent. Les modalités seront transmises prochainement.

L'achat était de 23 533 € avec une subvention du Conseil Régional de 6 000 €.



Du jeudi 20 janvier au samedi 19 février

Des chiffres aujourd'hui pour construire demain
C'est utile, c'est sûr, c'est simple... répondez par internet comme 60 % des personnes recensées

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de faire un bon accueil aux agents recenseurs et de répondre sous quelques jours.

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous rendre sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

La commune va recruter un agent recenseur. Les personnes intéressées sont invitées à se présenter en mairie avant le 13 décembre. Il faut être disponible du 02 janvier au 19 février 2022. Il est nécessaire de bien connaître la commune, aimer la marche à pied, être également disponible en soirée et le samedi.

Reprise de la scolarité 2021/2022

Ce 2 septembre 2021, jour de la rentrée scolaire.

La cour de l'école de Saint Jacut s'anime. Le beau temps est de la partie. Les groupes d'enfants se reforment dans une gaieté générale. Au son de la guitare et des accordéons, la musique accompagne ce mouvement, dès l'entrée à l'école. Bien que contraints de rester à l'extérieur du fait des conditions sanitaires, de nombreux parents ont assisté à cette rentrée scolaire. Le nombre d'enfants accueillis, de la maternelle jusqu'au CM2, reste stable avec un total de 61 élèves, accompagnés par la même équipe d'enseignants que l'an dernier.

Depuis le début du mois d'octobre, l'assouplissement des mesures sanitaires avait permis aux enfants de plus de 6 ans de ne plus porter de masques. Malheureusement, cette satisfaction n'aura été que passagère et, à la reprise des vacances de Toussaint, cette mesure a été ré-introduite.

Gérard Moleins



A la plage !

De retour à l'école, atelier de numération : estimation des quantités pour les PS (Beaucoup/un peu), faire des collections de 10 pour les GS (nous allons compter TOUS les coquillages, il y a du travail !) et ensuite les moyens vont faire du classement !



Nolwenn nous apprend à « être piéton »

Jeudi 30 septembre, nous nous sommes rendus à la plage de la Pissotte pour y chercher des coquillages. Nous étions accompagnés par Nolwenn, la policière municipale qui nous a expliqué les règles à respecter lorsque l'on est piéton et que l'on se déplace en groupe :

C'est important de bien les connaître, nous allons faire d'autres sorties scolaires !

Rester toujours groupé : bien donner la main à son copain, ne pas se séparer.



Reste calme (ne pas courir, se bousculer, jouer sur les bordures)



Reste attentif (on regarde bien autour et on écoute les bruits, il peut y avoir des dangers).



Pour traverser il faut :

- 1) Trouver un passage piéton.
- 2) S'arrêter.
- 3) Regarder à gauche, à droite et encore à gauche
- 4) Traverser en restant attentif, s'il n'y a rien ou si les voitures nous laissent passer.

Marcher en étant toujours le plus éloigné possible de la route





Quelques nouvelles de Back to Africa...

« Votre aide a été très profitable : la récolte est très bonne ! » (Mme Diop Dienaba, M'bagne, Mauritanie)

Back to Africa reprend ses activités. Après le Togo et l'orphelinat de Lomé, après la Mauritanie et la coopérative maraîchère, projet qui se poursuit, Back to Africa opte cette fois pour un coup de pouce au Sénégal. Le projet coordonné en France par Alain Léon et Jean-Pierre Billois, sera supervisé sur place, à Fimela, par Anne-Catherine Senghor, à l'initiative de nombreuses actions visant à améliorer la nutrition, les soins et l'éducation de jeunes défavorisés ou domiciliés loin de leurs établissements scolaires.

Pour financer ces actions, nous vous attendons sur plusieurs événements :

- le traditionnel poulet Yassa, le 29 janvier 2022,
- un projet yoga au printemps (date à déterminer),
- un moment de contes en collaboration avec l'association « Un enfant au Pérou »,
- et une soirée musicale le 07 mai 2022...

Nous serons très heureux de vous y rencontrer et de vous présenter l'évolution de nos actions.

Le bureau



La pétanque jaguine

Venez vous détendre tous les jours du lundi au samedi de 14h à 18h dans une ambiance conviviale. Ouvert à tous les niveaux et à tous les âges
Carte de membre : 16 € pour l'année
Renseignements : Bernard Gras 06 49 44 90 52

Le Club de la presqu'île



Les joueurs de scrabble en duplicate et cartes du mardi 19 octobre 2021.

L'activité du Club a repris en douceur au Centre culturel, **de façon hebdomadaire :**

Au Centre Culturel, dans le respect des règles énoncées en page d'accueil du site du Centre associatif (voir coordonnées ci-dessous), avec présentation du passe sanitaire -attestation de vaccination complète ou test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures, pour :

- le scrabble en duplicate le mardi à 14 h, depuis le 22 juin
- les jeux de scrabble classique et belote le jeudi à 14 h, depuis le 23 septembre,
- ainsi que, depuis juin, la marche du mardi à 9 h 30 (1 h à allure modérée).
- La séance cinéma de fin de mois à Dinard ou Dinan en covoiturage n'a pas encore repris pour le moment.

Activités ponctuelles prévues au Centre Culturel :

- jeudi 8 novembre 2021 : réunion du conseil d'administration
- jeudi 25 novembre 2021 : Téléthon à partir de 14 h
- jeudi 16 décembre 2021 : goûter de Noël + jeux à 14 h
- jeudi 6 janvier 2022 : galette des rois + jeux
- jeudi 20 janvier 2022 : Assemblée générale du Club à l'Abbaye + repas et jeux au Centre Culturel (la date sera confirmée aux adhérents)
- jeudi 3 février 2022 : crêpes + jeux.

Pour tout renseignement : Jacqueline Ménéec
02 96 27 79 28, et consulter le site du Centre associatif :
www.centre-associatif-stjacut.fr





Centre associatif et culturel de la Presqu'île



L'assemblée générale du centre associatif et Culturel de la Presqu'île se déroulera dans les locaux associatifs le lundi 13 décembre 2021 à 18h30.

Né de la restauration de l'ancien presbytère, bâtiment communal, le Centre culturel de la presqu'île a été inauguré le 16 mai 2015.

L'objet de l'association « Centre associatif et culturel de la Presqu'île » est de :

- Développer du lien social et de la solidarité inter-associatif,
- Promouvoir la restauration de l'ensemble du presbytère aux fins de créer un lieu à usage et au bénéfice du monde associatif de Saint Jacut,

- Assurer la gestion et le fonctionnement,
- Promouvoir des manifestations culturelles.

Ce lieu se définit comme « la maison des associations ». A ce titre, notons cette particularité dans la constitution de ses membres ; chaque association ayant son siège social à Saint Jacut est seule membre de droit de l'association.

Un système de réservation des locaux est mis en place ; réunions, activités associatives, animations, expositions y sont organisées pour faire vivre ce lieu au bénéfice de la population. Quatre salles sont mises à disposition : l'oratoire, la grande salle, la petite salle et le hall. Une cour et un préau complètent ces espaces et chacun sait que l'association « Le club du livre » a installé la bibliothèque dans la pièce située sous l'oratoire.

Pour contacter l'association :

- Le site du centre associatif : www.centre-associatif-stjacut.fr
- Pour la réservation des salles : Françoise Guichard 02.96.82.51.24, ou daniel-francoise.guichard@orange.fr

Rédaction conjointe : Françoise Guichard, Moleins Gérard

La vie au Centre culturel à ce jour

Pour l'utilisation des salles par les associations de St-Jacut, les réservations ont repris depuis fin juin 2021, au nombre de 6 en juin, 33 en juillet, 20 en août, 16 en septembre et 18 en octobre.

Après les expositions de tableaux en juillet et août, sont prévues sur la fin de l'année :

- « Les collections », début janvier 2022.
- « Les ouvrages de dames », le dimanche 5 décembre.



L'une des pièces des « Collections » qui seront présentées à l'exposition.

Une assemblée générale du Centre associatif et culturel **se tiendra le lundi 13 décembre**, ouverte à toutes les associations jaguines intéressées.

Ce programme, ainsi que toutes les animations hebdomadaires et ponctuelles organisées dans les locaux du Centre culturel sont consultables sur le site du

Centre associatif : www.centre-associatif-stjacut.fr

Contacts : Marc Prochownik 06 63 15 28 67, courriel marc.prochownik@orange.fr ou Françoise Guichard 02 96 82 51 24, courriel daniel-francoise.guichard@orange.fr, pour la réservation de salles par les associations de la commune.

Les Jumeliaux

Malgré la crise sanitaire et son cortège de restrictions, les Jumeliaux ont gardé le contact avec leurs amis de Kidwelly.

Via Zoom nous avons partagé avec eux deux soirées très sympathiques animées par des chansons, des sketches, des charades.

Par ailleurs, les "KIDWELLERS" accompagnés de Trad'Rance ont eu le plaisir de participer à la fête de la musique.

Les "ENFANTS de L'ECOLE" se sont associés à la chorale et ils ont fait vibrer toute l'assistance par leur implication.

Eux-mêmes ont été séduits par l'accompagnement des instruments traditionnels : cornemuse, vielle et accordéons. Bien sûr, ils étaient très confiants dans les guitaristes avec lesquels ils étaient habitués à répéter ; n'est-ce pas Eric- M., le Directeur et Franc-Loup, le Maître d'œuvre ?

Nous espérons que nous pourrons retrouver physiquement nos amis de Kidwelly à l'occasion de la prochaine visite prévue à Saint-Jacut à la Pentecôte 2022.

Pour en savoir plus rendez vous sur <http://jumeliaux.canalblog.com>



MB Coppalle



Saint-Jacut-de-la-Mer, Village en poésie....

C'est sûr, notre village, nos rivages nourrissent ce qu'Edgar Morin appelle notre « état poétique » qui selon lui « est un état d'émotion devant ce qui nous semble beau ou/et aimable, non seulement dans l'art, mais également dans le monde et dans les expériences de nos vies, dans nos rencontres. L'émotion poétique nous ouvre, nous dilate, nous enchante ».

Il y a donc nécessité de faire savoir aux territoires proches et plus lointains que Saint-Jacut-de-la-Mer est intrinsèquement un village en poésie que soutient l'association Presqu'île en poésie.

Les communes qui donnent une place prépondérante à la poésie dans la vie locale peuvent prétendre au label « Ville ou village en poésie » délivré par l'association du Printemps des poètes. Une demande allant dans ce sens devrait prochainement être déposée par la Municipalité auprès de cette association.

Notre Assemblée Générale du 4 septembre dernier a décidé les temps forts de notre prochaine saison ; reprise des apéros-poétiques dans les cafés de la commune, création d'un événement pour le Printemps des Poètes, Festival « La Houle des Mots, Presqu'île en Poésie ».

La commission qui organise les apéros a établi le calendrier suivant :

- Le 29 octobre : Le sourire.
- Le 26 novembre : La route.
- Le 17 décembre : Le rêve.
- Le 28 janvier : L'invisible.
- Le 25 février : La métamorphose.
- Le 25 mars : L'éphémère (Le Printemps des poètes).
- Le 29 avril : La main.
- Le 20 mai : La pierre.
- Le 24 juin : La photographie.

Nous vous vous rappelons que vous êtes tous les bienvenus, que vous venez pour lire vos textes ou ceux d'un auteur dans la thématique du mois ou simplement pour écouter.

Sachez que ces apéros-poétiques sont toujours à 18h30. Les lieux sont à retrouver sur notre site : presquileenpoesie.org Enfin « ARCHIPEL » sera le thème du prochain festival « La Houle des Mots, Presqu'île en Poésie » qui se déroulera les 29, 30 et 31 juillet 2022. Nous espérons pouvoir en changer la forme.

Poétiquement à tous.

L'équipe de Presqu'île en poésie.

Les ateliers du Plessix-Madeuc

Deux artistes en résidence : Louise Carbonnier et Kahina Loumi

jusqu'au 20 décembre 2021

Originaire de Lille, Louise Carbonnier a obtenu son diplôme de l'École Supérieure d'Art de Tourcoing en 2018. Son travail de collages et de livres d'artistes évoque l'architecture et la cartographie.

Kahina Loumi est diplômée de l'École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne - Quimper depuis 2018. L'artiste qualifie son travail abstrait, poétique et coloré de « peinture optimiste ».

Une exposition à la galerie l'Art Récréation

du 11 au 19 décembre 2021 (tous les jours, de 11h à 18h le week-end, et de 14h à 18h la semaine)

Vernissage le vendredi 10 décembre à 18h. Entrée libre, 81 bis boulevard du Rougeret.

Les artistes en résidence cet automne, Louise Carbonnier et Kahina Loumi, proposent de découvrir les œuvres qu'elles ont réalisées durant leur résidence.

Deux artistes en résidence, Cléo Garcia Leroy et Gabrielle Kourdadzé

du 17 janvier au 30 juin 2022

Diplômée en 2020 de la Haute École des Arts du Rhin à Strasbourg, Cléo Garcia Leroy réalise des œuvres figuratives représentant des corps dans de grands aplats de couleurs, à la tempera et la peinture à l'huile.



Gabrielle Kourdadzé, *Je t'ai vu dans ton premier rôle, c'était une fleur, 2021.*

Gabrielle Kourdadzé, diplômée en 2019 de l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs à Paris, développe sa pratique artistique par de grands dessins d'inconnus qu'elle croise dans la rue ou dans les transports publics.

Deux journées portes ouvertes dans les ateliers

date à préciser

Cléo Garcia Leroy et Gabrielle Kourdadzé, artistes en résidence, présenteront leurs œuvres en cours de création.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 06 24 31 00 04

contact@ateliersduplessixmadeuc.com
www.ateliersduplessixmadeuc.com

Nicolas de Ribou en remplacement de Mathilde Guyon, coordinatrice des activités et chargée de développement.

Les Ateliers du Plessix-Madeuc RESIDENCE SNCF, 1 rue de Dinan, Saint-Jacut-de-la-Mer

@AteliersduPlessixMadeuc • #lesateliersduplessixmadeuc





Le club du livre

Merci mille fois aux adhérents et futurs adhérents qui nous transmettent leur soutien, leur gentillesse et leur apport en connaissances diverses et variées. Une nouvelle animation destinée aux enfants à partir de 4 ans est mise en place dans le local de la bibliothèque le mardi de 16h30 à 18h30 durant les vacances scolaires. Ne pas oublier les permanences de l'année en cours et à venir, les vendredis et samedis matin de 10h à 12h.

La cotisation annuelle est nouvellement fixée à 12 euros pour l'année civile.

Les mesures de sécurité sont toujours d'actualité : port du masque, distance d'1,50m entre les personnes. Quatre adhérents sont autorisés à nous rejoindre en même temps. Marc sera présent pour gérer la situation.

Invitation à la lecture. L'inconnue de la Seine de Guillaume Musso

Ancien Feu Divin comme l'attestent de nombreux éléments de sa légende et de son culte. Il est le fils de Zeus et de sa mortelle Sémélé. Dieu de la fureur et la subversion, son culte est également marqué par les fêtes orgiaques féminines célébrées par ses



accompagnatrices : les ménades. Une entrée en la matière où le rythme et la finesse du texte invite le lecteur à découvrir la nouvelle passion de l'écrivain. Un retour en arrière dans l'histoire et la légende.

Ainsi mise en valeur, cet accoutrement est une énigme dans la symbolique qu'elle représente.

Ainsi débute l'énigme policière...

Une nouvelle écriture encore inédite, l'œuvre policière qui marque une nouvelle orientation dans le choix d'une histoire novatrice par l'écrivain Guillaume Musso.

Tous les mois, découvrez le livre du mois et sa page suiveuse, une sélection de 10 nouveautés et tout naturellement notre assistance et nos conseils.

Invitation aux bonnes affaires tout au long de l'année.

Pour nous contacter : 06 63 15 28 67 ou marc.prochownik@orange.fr

Marc Prochownik



La maison du pêcheur et le circuit de découverte du passé maritime jaguen ont été ouverts au public début Juillet. 900 visiteurs ont été accueillis en Juillet et Août. En Septembre ce sont presque 90 personnes qui ont été accueillies durant les WE.

Malgré un contexte sanitaire très contraignant et alors que la communication n'était pas complètement déployée, ce premier bilan sur trois mois est très encourageant.

Ce résultat est lié à la présence régulière de la saisonnière engagée par la Commune ainsi qu'à celle de bénévoles adhérents de l'association Village-rivages.

Les appréciations et suggestions pertinentes recueillies auprès des visiteurs vont faire l'objet de réflexions au cours

de l'hiver au travers de groupes de travail afin de rendre la maison du pêcheur encore plus attrayante et de faire vivre le site informatique Village-rivages.org.

Nous allons, dans cette même perspective, étudier les conditions techniques à réunir pour faire des expositions à thèmes sur le passé maritime jaguen.

Nous avons également pour projet de tisser des liens transversaux avec d'autres associations pour accueillir, par exemple, des scolaires qui viennent à l'école de voile ou pour découvrir le milieu marin.

Nous savons que la totalité des savoirs sur le passé maritime n'a peut-être pas été exploitée malgré le travail remarquable réalisé par les membres du comité de pilotage. Nous avons déjà pris note de plusieurs remarques et propositions. Toutes les contributions sont les bienvenues.

Par ailleurs, l'association Village-rivages recherche un vieil aviron pour suspendre, à la maison du pêcheur, des magnes* comme le faisaient les pêcheurs entre le port et le village pour ramener leurs poissons.

Alain Païtry

Association Village-rivages



27 macarons ont été installés sur la presqu'île pour baliser le circuit.

*magne : panier en osier rond avec lequel les pêcheurs ramenaient le poisson du port jusqu'au bourg.



Pour le sujet "Culture" de ce numéro, nous avons choisi de vous faire découvrir les talents de deux de nos concitoyens, écrivains : Yvonne Le-Meur-Rollet et Alain Emon. Leurs ouvrages sont disponibles à la Maison de la Presse de Saint-Jacut.

Yvonne le Meur-Rollet



Yvonne le Meur-Rollet, fille d'une famille d'instituteurs, est née à Paule (22) en 1935. Après avoir été douze ans directrice d'école primaire, elle a repris ses études à Rennes pour devenir professeure certifiée de Lettres modernes en collège et lycée.

Retraîtée, elle vit à Saint-jacut où elle a enseigné de 1960 à 1967. Beaucoup d'anciens élèves l'appellent toujours respectueusement « madame Rollet » !

Dès l'enfance et l'adolescence, Yvonne Le Meur-Rollet écrit des « petites choses » ; mais surtout, elle lit et se nourrit de tous les grands auteurs classiques ou contemporains, de littérature, de poésie.

Après une vie professionnelle bien remplie, la retraite lui laisse du temps pour s'adonner à une activité qui devient vite une passion : l'écriture, et particulièrement, la poésie. Elle s'exerce à toutes les formes d'expression : prose, poésie libre, poésie classique - sonnet, rondeau, pantoum.

Mais au-delà de la forme, et du genre poétique, ce qui guide chacun de ses textes est le souci d'exprimer au plus près la vérité des sentiments, en évitant les clichés. La nature y trouve aussi toujours une place, discrète ou grandiose. Le tout, dans un style alliant rigueur et simplicité.

Pas moins de seize recueils de poésie, trois recueils de nouvelles et aussi quelques textes de chansons ont été publiés depuis 1998.

Un grand nombre d'entre eux évoquent les douleurs secrètes, parfois la violence. En écrivant à la 1^{ère} personne, elle prête ainsi sa voix, le « je », féminin comme masculin, à des personnages inspirés par des rencontres réelles ou purement littéraires, parfois très sombres, comme Baudelaire ou Maurice Rollinat entre autres.

Parmi ces recueils, on peut citer :

- Absente, paru en 2003.
- Noyades, 2003.
- L'aube des brûlures, 2004.
- L'étang perdu, 2010.

Et bien sûr, il y a aussi des textes très personnels, d'une grande sensibilité, comme ces quatre recueils qui regroupent des poèmes sur le thème du vécu de la perte des êtres aimés :

- Sous l'écorce, les mots, paru en 2003 : sa mère
- Quatre galets dans une paume, 2016 : son frère

- Silences, 2018 : son mari
- Au creux de ton sourire, 2019 : sa sœur (1)

Ses deux dernières publications, « Sur les sentiers de la mélancolie » et « Là où s'envolent les poussières dorées de l'enfance » témoignent de sa créativité et des secrets de sa mémoire.

Depuis 1998, Yvonne Le Meur-Rollet participe à des concours de prose et de poésie et remporte de nombreux prix. Le dernier en date lui a été décerné à Morestel (38) pour un texte de prose « Rester debout », sur le thème de l'engagement.

D'autres textes de prose sont réunis dans des recueils : Le chaos de la Divine 2012 ; Souvent pour s'amuser 2015 ; Points de suture (Polynésie) 2018

Bien connue dans la presqu'île, Yvonne participe régulièrement à des activités sociales ou culturelles, notamment à travers l'association Presqu'île en poésie, présidée par Jean-Pierre Billois et son festival « La houle des mots » ou ses « apéros poétiques ».

(1) Extrait du recueil « Au creux de ton sourire » :

*A ma sœur
Tu es fille de l'eau, des étangs et des sources.
Tu sais depuis toujours où poussent les
jonquilles,
Où pleurent les grands saules,
Où glissent les anguilles,
Où les joncs bleus murmurent
Les secrets des amants dont les ombres se
mêlent
Sous les troncs des sureaux.
/.../
Tu es fille nourrie au pays des mirages,
Au pays des silences,
Des soupirs, de l'ennui ;
Et les hommes qui passent
Te regardent sans voir le feu qui te consume.*

*De loin, tu les observes :
Ils te font un peu peur, leurs ventres sont trop
gros,
Leurs rires sont trop forts et leurs mains sont
trop moites.
Toi, tu rêves toujours d'un poète au teint pâle,
D'un amoureux sensible
Qui marche près d'un lac
Où le temps se suspend aux lames des roseaux.*





Alain Emon



Alain Emon est issu d'une famille jaguine, ses grands-parents, Gabriel Philippe et Rose Rebillard avaient une ferme tout près de la maison de la SNCF.

C'est leur fille cadette, Francine, qui, épousant un militaire, donnera naissance à Alain en 1964 à Nîmes, ville connue pour son importante garnison. Lorsqu'en 1976, sa famille viendra habiter à Saint-Jacut, Alain fréquentera le collège de Créhen puis le lycée de Lamballe.

L'attrance d'Alain Emon pour l'uniforme et les souvenirs de guerre, date de son enfance. Dès l'obtention du bac, il s'engage dans l'armée de terre et y exercera pendant 18 ans.

A l'issue de cette période, il décide de reprendre ses études, et c'est en rédigeant le mémoire de son master que lui vient le plaisir, et le goût de l'écriture.

Ses premiers écrits sont repérés par le journal *Le Petit bleu*, puisque son premier récit, « L'enfant exposé », sera d'abord publié pendant plusieurs mois sous la forme d'un feuilleton intitulé *Les chroniques saisonnières d'un gentilhomme breton*, entre 2008 et 2009, avant d'être édité en roman.

De ces *Chroniques saisonnières d'un gentilhomme breton*, naîtront également, *Le jasmin de Plumazon* et bien sûr *Le Chevalier de Saint Lazare*, qui remporte le « Grand prix du roman de la ville de Rennes » en 2013, attribué par l'Association des Écrivains de l'Ouest.

L'action de ces premiers livres se situe entre 1708 et 1760, et les protagonistes se retrouvent toujours à un moment donné de l'histoire en costume « cape et épée », un de ses sujets de prédilection. Les personnages et leurs histoires sont inspirés par des faits divers découverts dans les registres paroissiaux de la ville de Dinan.

D'autres rencontres ont permis à Alain Emon de se faire connaître en tant qu'écrivain :

Josiane, de l'ancienne librairie Saint-Yves de Dinan. Elle ouvrait régulièrement sa porte à des auteurs locaux pour les faire découvrir. En lisant le feuilleton du *Petit-Bleu*, elle décide de soutenir l'auteur et le présente à l'éditeur malouin Pascal Galodé, qui publiera son premier roman « L'enfant exposé ».

Sa passion pour l'histoire l'a ensuite amené à s'inspirer et mettre en scène des faits réels survenus pendant la 1^{ère} guerre mondiale.

C'est grâce à plusieurs sources qu'il a pu retracer les principaux événements qui ont eu lieu sur la presqu'île à cette époque : les cartes postales échangées du fond des tranchées entre son grand-père Gabriel et sa femme Rose, conservées précieusement par sa mère ;

les recensements -trésors d'informations - et aussi les travaux de recherches et de mémoire de plusieurs acteurs locaux, très impliqués dans la commémoration du monument aux morts, en 2014.

Quatre manuscrits retracent cette période sombre et douloureuse pour de nombreuses familles jaguines :

- Des jaguens dans la grande guerre, document historique ;
- Saint Jacut-de-la-mer 1911-1925, un village dans la tourmente, document historique ;
- Ne te fais pas de chagrin, roman 2019 ;
- Trois couleurs pour un amour, roman, 2020.

Alain Emon se définit comme un historien enquêteur. A l'instar de tous les ouvrages publiés sur la « Grande Guerre », chacun de ses livres contribue au travail de mémoire et de transmission.

Il est actuellement en train d'écrire l'histoire d'un dinannais venu s'installer fin XIX^e à Saint-Jacut pour devenir pêcheur. Il mourra en mer.

Le point de départ de ce nouveau roman est un fait divers survenu en novembre 1896. Un jeune mousse jaguen, à bord du « Sea flower », fut emporté par une lame en revenant de Terre-neuve. « Les sanglots du Chef de l'île », devrait sortir fin 2022.

D'ici-là, Alain Emon souhaite continuer à publier certains documents issus de ses recherches, dans « Saint-Jacut, au fil du temps » (*) dont il est un des administrateurs.

Marie-Laure Dauly

Extrait de « Trois couleurs pour un amour » :

Hyacinthe proposa un pique-nique pour le lendemain midi, au Vieux château du Guildo ce qui ne pourrait qu'éloigner un peu plus Adélaïde qui était aux antipodes de ces manières tellement incongrues et populaires. Se rouler dans l'herbe pour manger c'était bon pour les animaux ou pour les paysans.

– Savez-vous pourquoi nous ne sommes pas à l'Abbaye comme de coutume, mon oncle ? demanda Suzanne au dessert.

– Ma chère nièce, figurez-vous que nos pauvres alliés belges n'ont quasiment plus de pays à cause de ces satanés Boches. Du coup, pour soigner leurs blessés, ils ont besoin d'hôpitaux et de centres de convalescence. Ils sont disséminés un peu partout en France et notamment en Bretagne. Ainsi Dinard, où notre ami Édesse était lui aussi en repos, en est-il un. Tout comme notre Abbaye depuis le printemps 1915¹ m'a-t-on dit, expliqua Hyacinthe du Clos de Valfleury d'un ton enjoué. Il n'y avait plus de place.

1) Page 169. Les premiers soldats belges arrivèrent à l'abbaye en mai 1915. L'abbaye resta maison de convalescence et hôpital jusqu'en octobre 1917. * groupe Facebook



Les annonces de l'Abbaye

02 96 27 71 19 - www.abbaye-st-jacut.com

SOIREE PALABRE

Vendredi 10 décembre 2021, 18h00 à 22h00

APRÈS TRUMP, QUE RESTE-T-IL DU RÊVE AMERICAIN ?

Anne-Lorraine BUJON, Directrice de la revue Esprit et spécialiste des Etats-Unis

Vendredi 14 janvier 2022, 18h00 à 22h00

APRÈS LE BREXIT, QUE RESTE-IL DU GLOBAL BRITAIN ?

Jacques RELAND, universitaire à Londres, chercheur associé au Global Policy Institute, consultant pour la BBC

Vendredi 4 mars 2022, 18h00 à 22h00

APRÈS TOUTES CES FAKES NEWS, FAUT-IL RÉINVENTER LA PRESSE ?

Philippe MEYER, journaliste, essayiste et producteur du Nouvel Esprit Public

JOURNÉE QUESTION DE SOCIÉTÉ

Samedi 11 décembre 2021, 10h00 à 17h00

CITOYENS DÉBOUSSOLÉS... DÉMOCRATIE EN DANGER

Journée organisée en collaboration avec la revue Esprit.
Intervenants : Anne-Lorraine BUJON, Nicole GNESOTTO, Romain BADOUARD, Mickaël FOËSSEL

WEEK-ENDS

MIEUX SE CONNAÎTRE, MIEUX COMPRENDRE LES AUTRES

Avec l'ennéagramme

- Samedi 20 novembre 2021, 10h00 au dimanche 21 novembre 2021, 16h30 (session de découverte)
- Samedi 22 janvier 2022, 10h00 au dimanche 23 janvier 2022, 16h30 (approfondissement)

Vendredi 28 janvier 2022, 19h00 au Dimanche 30 janvier 2022, 15h00

POUR L'HUMOUR DE DIEU

Rire de nous pour rire de tout ?
Interfestival des religions et des convictions organisé par l'Abbaye, Coexister, Les Amis de La Vie, Hermeneo : conférences, débats, tables rondes, ateliers thématiques, veillées conviviales

NOUVEL ATELIER

Mardi 22 mars 2022, 14h30 au Jeudi 24 mars 2022, 16h00

À LA DÉCOUVERTE DE LA LANGUE ARABE

S'initier à la langue arabe moderne standard, orale et écrite, dans son contexte culturel
Eugénie PÂRIS, licenciée d'arabe à Paris IV, enseignante à l'association « Parler en Paix »

Consulter l'agenda complet sur le site Internet :

www.abbaye-st-jacut.com

Information : contact@abbaye-st-jacut.com / 02 96 27 71 19



environnement

Comme chaque année, 2 services civiques de l'association environnementale Bretagne Vivante sont accueillis à St-Jacut-de-la-Mer pour le gardiennage de l'île de la Colombière et le suivi de la colonie de sternes qui s'y reproduit.

En 2021, la colonie comportait 72 individus dont la sterne Caugek, la sterne Pierregarin et la sterne de Dougall. En dépit de la météo capricieuse, ayant conduit à de nombreux abandons de nids, cette année la production fut meilleure que les années précédentes. Malgré un échec de la nidification des sternes Caugek, au moins 12 juvéniles de sternes Pierregarin et 3 juvéniles de sternes de Dougall ont pu prendre leur envol, dont 2 juvéniles de sternes de Dougall bagués au mois de juillet 2021. Durant la saison 138 personnes ont été sensibilisées sur l'intérêt de la protection de la Colombière et les enjeux de la conservation des sternes. Des infractions ont été commises mais globalement, les usagers se sont montrés à l'écoute et compréhensifs sur les réglementations.

Les gardiens souhaitent remercier la Mairie de St-Jacut, Bretagne Vivante et l'association St-Jacut Environnement ainsi que tous les bénévoles et les co-conservateurs de l'île pour leurs aides précieuses.

Mélanie Dudouet, Bretagne Vivante





Cérémonie du 15 août

Compte tenu des contraintes sanitaires, la cérémonie d'hommage aux marins périés en mer n'a pu être organisée avec la traditionnelle procession. Monsieur Christophe Briand représentant l'Eglise et Jean-Luc Pithois, Maire ont déposé une gerbe en mer. Leur embarcation était accompagnée d'un autre bateau venu honorer les marins disparus.



Démonstration des gestes qui sauvent



La Mairie de Saint-Jacut a accueilli la Croix Rouge, place Landouar, toute une journée afin de proposer une initiation ou un perfectionnement aux gestes de 1^{ère} urgence.

Nous espérons renouveler cette expérience l'été prochain.

Journée astronomie

Une journée de découverte de l'astronomie, offerte par la Mairie, a rassemblé de nombreuses familles au Chef de l'Île jusque tard dans la nuit. Des astronomes professionnels ont partagé leur passion à travers des ateliers ludiques et des séances d'observation des étoiles.



Juste avant la nuit

Le même jour, à la même heure des artistes du 22 se sont produits dans plusieurs villes des Côtes d'Armor. A Saint-Jacut, cinq impromptus (théâtre, masque, lecture) ont été présentés et vivement applaudis. Parmi les comédiens / metteur en scène, trois résidents de la presqu'île : Fabienne Rocaboy, Antoine de la Roche, Shams El Karoui. Soirée conviviale suivie d'un repas. Deux associations jaguines participaient à l'évènement : Presqu'île en Poésie et Little word Népal France.



Clytemnestre ou le crime (Fabienne ROCABOY)



et la compagnie du masque en mouvement JEAN-LUC HENRIOT



Paul TISON et Sylvain DELABROSSE dans Du mauvais côté du DARLING

et juste après l'été...

Deux expositions en extérieur



Saint-Jacut sous la neige, place Landouar et les formes de la nature sur la Banche.



Course d'orientation

Le 16 octobre 2021, ils ont parcouru les rues de Saint-Jacut dans le noir... ! soirée ludique et festive qui a réuni 461 participants.





Identification des maisons et/ou boîtes aux lettres

Un certain nombre de constructions ne disposent pas de numéro visible, ni de boîte aux lettres (ou ces boîtes ne comportent pas de nom).

De ce fait, plusieurs services rencontrent des difficultés dans le cadre d'intervention de secours (pompiers, médecin, etc.) ou de l'acheminement du courrier, et des livraisons.

Ce constat est identique du côté des élus et de l'équipe des bénévoles qui distribuent le Jaguen.

Nous vous remercions de bien vouloir faire le nécessaire le plus rapidement possible. Cela facilitera aussi la tâche des agents recenseurs.



Pour ceux qui le souhaitent, quelques plaques métalliques bleues de numérotage, sont encore disponibles en mairie.



Abonnez-vous au bulletin municipal !

Le Jaguen est distribué dans les boîtes aux lettres uniquement si la maison est occupée.

Les boîtes aux lettres doivent être accessibles et identifiables.

Pour recevoir votre bulletin municipal à votre domicile principal, fournir à la mairie 4 timbres "20g" par envoi.

En plus du site internet et du Jaguen, la mairie vous informe via *PanneauPocket* (application à télécharger sur portable, ordinateur ou tablette) et le bulletin d'informations *Au fil de la presqu'île*.

Les membres de la commission du bulletin municipal



Permanences du conciliateur de justice

- 1^{er} mardi du mois 09h-12h : Mairie de Pleudihen-sur-Rance (02.96.83.20.20)
 - 2^e mardi du mois 09h-12h : Mairie de Plancoët (02.96.84.39.70)
 - 3^e mardi du mois 09h-12h : Mairie de Plouër-sur-Rance (02.96.89.10.00)
 - 4^e mardi du mois 09h-12h : Mairie de Ploubalay (02.96.82.60.60)
- Il est nécessaire de prendre rendez-vous à l'accueil de la mairie concernée.

Inscription sur les listes électorales

Renseignements sur le site de <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47> ou en mairie.



Recensement des jeunes JDC

Chaque jeune français doit se faire recenser en mairie. Il doit se rendre avec les documents suivants :

- pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- livret de famille
- justificatif de domicile



IMPRIMÉ DISPONIBLE EN MAIRIE

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre



<https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Dates à retenir :

- Le 11 décembre : marché de Noël place Landouar (APEAEP)
- Le 17 décembre : réunion-débat sur les projets
- Le 8 janvier : 11h00 - bienvenue aux nouveaux arrivants de 2021 (inscription en mairie)
- Le 21 janvier : vœux de la municipalité





Mairie 02 96 27 71 15 - 3 rue du Châtelet.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le mercredi de 9h00 à 12h00

Le vendredi de 9h00 à 12h00 et permanence téléphonique de 14h00 à 17h00

Email : mairie.stjacutdelamer@wanadoo.fr

Poste 3631

Lundi, jeudi, vendredi : 10h00 à 12h20

Mardi : 10h00 à 12h40

Mercredi : 11h00 à 12h20

Samedi : 9h30 à 12h00

Office de Tourisme tél. : 0825 95 01 22

<https://www.dinan-capfrehel.com/>

infos@dinan-capfrehel.com

Gendarmerie 17

Brigade de Ploubalay 02 96 27 20 17

Brigade de Plancoët 02 96 84 13 99

SAMU 15 • **Pompiers** 18

Défibrillateurs disponibles

- Toute l'année : sur le mur extérieur de la mairie / à la maison de la mer (près du port de la Houle Causseul) et au niveau de l'accueil à l'Abbaye
- Du 1^{er} avril au 30 septembre : au camping municipal de la Manchette
- Juillet et août : au poste de secours, plage du Rougeret

Numéro d'urgence EDF : 09 726 750 22

Signaler un équipement endommagé sur le réseau téléphonique : <https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/home>

Appel d'urgence européen 112

(appel gratuit redirigé vers les pompiers et le SAMU)

Secours en mer

CROSS CORSEN : 196 • VHF CANAL 16

Pharmacie 02 96 27 76 27

Du 1^{er} septembre au 30 juin : du lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-19h / le samedi 9h-12h30

En juillet et août : du lundi au vendredi 9h-13h et 14h-19h / le samedi 9h-12h30 et 14h-17h

Médecins -

Cabinet médical 26 boulevard du Rougeret

• Docteur David BLOND

• Docteur Thomas HUBLLOT

Rdv au 02.21.61.00.61. ou sur doctolib Consultations uniquement sur rendez-vous.

Cabinets d'infirmiers :

Saint-Jacut-de-la-Mer : 06 76 41 00 17

Ploubalay, commune de Beausais sur Mer : 02 96 27 37 90

Collecte des déchets ménagers

Service assuré par Dinan agglomération

Tél : 02 96 87 14 14

Email : dechets@dinan-agglomeration.fr

Voir tableau page 16

Collecte des encombrants en avril 2022

Il est rappelé que ce service est réservé uniquement aux personnes qui n'ont pas le moyen d'aller à la déchetterie.

Inscription obligatoire à l'accueil de la mairie, au 02 96 27 71 15 ou par courriel

(mairie.stjacutdelamer@wanadoo.fr).

Date limite : vendredi 1^{er} avril, 12h00.

Ne sera ramassé que ce qui aura été déclaré en mairie et qui ne rentre pas dans une voiture.

Déchetterie de Plancoët

Du 1^{er} février au 31 octobre :

Lundi : 9h à 12h

Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi : 9h à 12h et 14h à 18h

Jeudi : 14h à 18h

Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h00

(Fermé le lundi après-midi, le jeudi matin, le dimanche et les jours fériés)

Accès uniquement avec un badge à demander auprès de Dinan Agglomération (02 96 87 14 14)

Marché hebdomadaire :

le vendredi matin, Place Landouar et Grande Rue

Conciliateur de justice : voir page 27

